

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

F. BELAND.
Magasin d'épicerie,
(FONDÉ EN 1868.)
RUE D'ARTIGNY,
Magasin de Tabac,
et dépôt de journaux,
964 RUE ST. JEAN,
QUÉBEC.

L. O. DAVID : RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

BUREAUX : 25 Rue Ste-Thérèse.

W. F. DANIEL : ADMINISTRATEUR

INISTRATION.

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Parait tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT.

Un an..... \$1.00
Six mois..... \$0.50

Le Numéro 2 Cents.

W. F. DANIEL,
ADMINISTRATEUR

LA TRIBUNE

MONTREAL, 15 JANVIER 1880.

Avis spécial.

Comme évidemment un certain nombre de nos abonnés à la ville ne veulent ou ne peuvent pas venir payer leur abonnement à notre bureau, nous les prions de payer au porteur qui leur présentera leurs comptes acquittés pour six mois d'abonnement. Nous espérons que cette fois personne ne tirera en arrière.

Les Hommes de 37-38.

Ce n'est pas une demoiselle Dupré mais Beaupré de l'Assomption que M. Edouard Rodier avait épousée.

Sommaton.

A MM. Tarte, Tassé, Désilets, Gélinas et autres :

Messieurs,

Vous m'avez tous vilipendé, injurié, lorsque dans *L'Opinion-Publique* j'ai eu le courage de dire la vérité à propos de l'élection de Berthier.

Vous m'avez reproché comme un crime d'avoir dit que les abus commis dans cette élection étaient aussi contraires à la religion bien comprise qu'à la loi bien interprétée.

Vous saviez la plupart que l'intérêt de la religion et du clergé comme l'amour de la liberté et de la justice, seuls, avaient inspiré mes paroles. Vous saviez que j'avais raison, car je m'appuyais sur ce qu'il y a de plus élevé dans l'Eglise et l'Etat, sur les principes les plus élémentaires du droit, de la justice, du sens commun et de la constitution qui nous régit.

Je me suis mis presque à genoux pour demander au clergé le droit de lui dire la vérité.

Cependant, malgré toute ma modération, malgré ces précautions, vous m'avez traité avec une violence extrême, et ne tenant pas compte de ma répugnance à traiter un sujet aussi délicat, vous ne cessez encore de me provoquer d'une manière blas-

sante, de me représenter comme un ennemi du clergé.

Vous savez que je suis sensible à ces attaques odieuses, à ces calomnies atroces et vous en profitez.

Eh bien ! Messieurs, je viens vous sommer aujourd'hui de retirer vos injures ou de prouver que vous êtes sincères.

Si la loi relative à l'influence indue est si inique, si contraire aux enseignements et à la liberté de l'Eglise ; si les juges même ne peuvent la mettre à exécution sans s'exposer à la censure la plus violente, c'est un devoir sacré pour vous de faire disparaître cette loi de nos statuts. Si vous le pouvez.

Or, vous le pouvez, puisque vos amis sont au pouvoir à Ottawa comme à Québec. La loi fédérale étant semblable à la loi provinciale relativement à cette question, il n'y a pas plus de raison de la conserver que l'autre. Comment se fait-il que vous n'ayiez pas encore ouvert la bouche pour forcer le gouvernement à agir pendant la présente session ?

Vous n'oserez pas, nous en sommes sûrs, alléguer, pour vous justifier, les raisons que vous avez tant de fois condamnées chez vos adversaires.

Vous avez mainte fois proclamé que laisser passer une mauvaise loi ou la conserver est un acte de lâcheté, une trahison des intérêts de la religion. Rappelez-vous ce que vous avez dit et écrit relativement aux écoles du Nouveau-Brunswick et à l'amnistie. Combien de fois vous avez dit que refuser de faire ce qui est juste, ce que l'Eglise réclame surtout, afin de ne pas provoquer des crises ministérielles, était une indignité ! Vous rappelez-vous vos anathèmes contre les libéraux qui excusaient leurs chefs en disant qu'ils avaient fait mieux que les vôtres et qu'on ne pourrait que perdre à un changement de gouvernement ?

Vous souvenez-vous de la lettre pastorale de Mgr de Montréal dont vous avez fait un si grand usage, parce qu'elle reprochait aux libéraux de ne pas avoir tenu leurs promesses relativement à l'amnistie, de n'avoir pas fait tout leur devoir quelles qu'en fussent les conséquences.

Eh bien ! vu vos injures continues à mon adresse, vu surtout vos outrages aux juges et à tous les hommes raisonnables qui ont cru devoir parler suivant leur conscience et leur jugement, vu vos déclarations et vos professions de foi, j'ai le droit de vous dire, que si vous n'agissez pas immédiatement, vous êtes indignes de tenir une plume ou d'occuper un siège dans le Parlement et que vous vous faites un plaisir d'exploiter la bonne foi ou la sottise humaine.

Vous allez essayer d'échapper à la conséquence de vos actes et de vos paroles en exprimant des désirs vagues, et en redoublant de vigueur et de violence contre les rouges et les ennemis de la religion, mais je vous tiendrai au pilori tant que vous n'aurez pas fait tout votre devoir. Quand

vous avez entrepris de faire destituer M. Letellier, lorsque vous avez voulu obtenir des subsides, vous avez bien su prendre les moyens de réussir. Quel zèle, quelle activité dévorante vous avez montrés. Vous étiez prêts à renverser le gouvernement et à vous allier même pour cela aux libéraux ! Eh bien, vous qui nous répétez sans cesse que les intérêts de l'Etat ou d'un parti ne sont rien, comparés à ceux de l'Eglise, ne ferez-vous pas autant pour la religion que vous dites en grand danger, que pour une misérable question de parti ou d'argent ?

A l'œuvre donc, messieurs, si non, le clergé, le pays entier auront le droit de dire, se servant de l'expression de M. Gélinas à l'égard de M. Tarte, que vous êtes tous des *marchands de religion*, et les descendants en droite ligne des pharisiens, — *ces sépulchres blanchis, ces langues de vipères* — qui en imposaient au peuple par leur zèle apparent pour la religion et firent mourir cependant le Christ.

L. O. DAVID.

Deux grandes assemblées et deux grands orateurs.

Deux immenses assemblées ont eu lieu, la semaine dernière, à Montréal, l'une pour entendre M. Blake et M. Laurier et l'autre M. Tupper et M. Mousseau, sur la même question — la vente du chemin de fer du Pacifique. Il y avait tant de monde, à la première assemblée surtout, que des centaines de personnes n'ont pu entrer dans la salle et s'en sont retournées.

La première assemblée avait été convoquée pour protester contre le marché fait par le gouvernement avec le syndicat, et l'autre pour détruire l'effet de la première. Un grand nombre sont allés aux deux, attirés par la curiosité et le désir d'entendre des orateurs comme MM. Blake, Tupper et Laurier.

La question était sèche, aride, peu favorable à l'éloquence, et il fallait pour la traiter à fond non seulement du talent mais un travail considérable.

Le projet du gouvernement est plus facile à attaquer qu'à défendre, mais M. Tupper avait, pour contrebalancer les désavantages du mérite de la question, les erreurs et les tergiversations des libéraux relativement à ce chemin de fer qui a fait commettre des fautes aux deux partis.

M. Blake a été merveilleux, étonnant comme toujours pour ceux qui jugent un orateur par la force de ses arguments, la hauteur de ses idées et la grandeur de ses conceptions. M. Blake n'a pas la voix souple, le geste expressif, la chaleur et la vivacité, la parole entraînante de M. Tupper. Il a sans doute plusieurs des qualités extérieures de l'orateur ; il est grand, fortement constitué et sa tête est superbe, large, massive ; il a une voix belle et puissante et manie le

sarcasme avec habileté, mais sa force oratoire est surtout dans sa pensée, dans son argumentation. Ce n'est pas un rossignol, c'est un aigle qui nous entraîne à sa suite dans les régions les plus élevées de la raison humaine. Son esprit semblable à un foyer de lumière électrique, illumine une question, en fait voir tous les plis et replis, les coins et les recoins. Ses discours sont des chefs-d'œuvre sous le rapport du fond et de la forme, ce sont des tissus faits du métal le plus solide et le plus pur, des chaînes dont les anneaux s'enlacent, se croisent, que rien ne peut briser. Capable d'embrasser les plus vastes questions, d'approfondir les sujets les plus difficiles, il brillerait au premier rang dans le Parlement anglais comme dans le Congrès américain.

C'est non seulement un esprit de l'ordre le plus élevé, mais un grand caractère, un caractère moral.

Mais pour jouer un rôle digne de son talent, de son génie, il faudra que M. Blake attache son nom à quelque grand mouvement social et politique, à quelqu'une de ces révolutions pacifiques qui modifient les destinées d'une nation. A-t-il l'énergie nécessaire pour jouer ce rôle ? L'avenir le dira.

Quand on entend des hommes comme MacDonald, Tupper, Blake et MacKenzie, on ne peut s'empêcher de dire que nos compatriotes ont besoin de travailler pour tenir tête à de pareils hommes. Or, nous travaillons peu.

Les Politiciens.

Les politiciens ! Sait-on bien ce que c'est que cette engeance ? Ami lecteur qui vous passionnez pour les polémiques de votre journal conservateur *orthodoxe* ou libéral ultra, vous êtes vous demandé où tout ce beau zèle, ce ton véhément, ces indignations soutenues, ces admirations sans bornes, suivant le parti en cause, avaient pu germer ? Il y a dans la vie publique une classe d'hommes peu nombreuse mais fort remuante, à peu près ignorée parmi nous, il y a vingt-cinq ans, mais qui aujourd'hui exerce son industrie au grand jour. Ce sont les *politiciens*, c'est-à-dire des hommes faisant commerce de la politique, tout comme le marchand du coin vit de son commerce d'épicerie. Politiciens *bread and butter*, pain et beurre, comme le *Herald* de New-York a qualifié l'espèce chez nos voisins, et soutenant tel ou tel parti pour vivre. N'ayant pu réussir dans leurs entreprises privées, le domaine public leur appartient et pour eux un homme perdu de nom est juste au point qu'il faut pour en faire un représentant du peuple. Ils savent avec qui s'entendre tout en se gardant bien de faire trop de sottises. Pour ne pas se couper les vivres ils iront parfois jusqu'à faire acte de civisme et à pousser sur la

scène quelques hommes probes et honnêtes pour donner le change au public.

La presse est le grand moyen dont ils disposent pour parvenir à leurs fins. Vous croyez votre journal l'organe d'un grand parti, le champion de principes que vous chérissez. Erreur mon ami ! Le grand parti se réduit à un certain certain cercle, à un *ring* dont on pourrait au besoin vous nommer tous les membres guettant l'instant des contrats des emplois, des sinécures. Pour ce qui est des principes cela regarde le lecteur, mais lui seul, et s'il y trouve son compte eh bien ! tant mieux pour tous.

Vous êtes catholique et vous pratiquez votre religion modestement, sans ostentation, malheureusement il vous est arrivé de dire que M. Joly était un honnête homme ou que le clergé ferait acte de sagesse, pour ne pas dire plus, en se tenant à l'écart des partis politiques dans un pays où personne ne songe à attaquer le catholicisme. Le politicien conservateur sait comment exploiter cela à son profit. Inutile de vous récrier. Protection, libre échange, postes, canaux, chemins de fer, travaux publics, il ne faut pas songer à exprimer votre opinion sur ces choses, car vous êtes anathème.

Etes-vous conservateur ? vous êtes convaincu, et avec raison selon nous, que M. Chapleau mérite les éloges et la reconnaissance de tous ceux qui ont conservé le culte de notre nationalité, en s'employant avec succès à ouvrir des négociations d'affaires entre la France et le Canada. Vous vous réjouissez également que le consul de France ait facilité ces négociations à M. Chapleau. Ces événements sont gros de promesses pour l'avenir.

Le politicien libéral ne permet pas que l'on voie les choses ainsi. Il ne pardonne pas à un adversaire politique de s'être rendu utile et il voudrait le rappel du consul.

Politiciens à droite, politiciens à gauche ! Que Dieu nous délivre de ce fléau ! Et vous, contribuables, votre naïveté est grande lorsqu'au lieu de donner votre confiance à bon escient vous vous reposez du soin de vos affaires publiques sur de pareilles gens.

CITOYEN.

Payons, payons.

Quand on pense aux millions que la province de Québec va payer pour la construction du chemin de fer du Pacifique et la colonisation du Nord-Ouest, pendant qu'elle est incapable de défricher ses propres terres, faute d'argent, on comprend qu'au moins les députés conservateurs veuillent avoir une compensation.

Hélas ! c'est bien le sort que nous avions prévu pour notre pauvre province dans la Confédération.

Quelque soit le parti au pouvoir, on nous arrache tout ce que nous avons pour Manitoba, la Colombie, le Pacifique.

Après avoir payés les dettes du Haut-Canada sous l'Union, notre argent, nos droits de douane et d'accise vont servir pendant vingt-cinq ou trente ans encore à ouvrir des territoires nouveaux aux flots de l'émigration étrangère destinés à nous noyer. Tout pour la Colombie, Manitoba, tout pour le Nord-Ouest ! Nous allons jeter là des millions, pendant qu'avec cent à cent cinquante mille piastres par année nous pourrions tant faire pour coloniser notre pays et arrêter en partie au moins l'émigration de nos compatriotes.

J'avais publié dans *L'Opinion-Publique* un petit article dans lequel je prenais fait et cause pour M. Trudel contre sa femme et faisais l'éloge de ses convictions et de sa sincérité. Plus tard je laissais un ami exprimer dans la *Tribune* l'opinion que malgré les sympathies dont M. Trudel était digne, la preuve faite démontrait qu'il y avait incompatibilité d'humeur entre les parties et l'affaire devrait être réglée par un partage égal. On ne me tient pas du tout compte de ce que j'ai écrit dans *L'Opinion-Publique*, mais on me fait un crime de ce que j'ai laissé publier dans la *Tribune* sous une signature qui n'était pas la mienne.

Ce qui m'amuse le plus, c'est que M. Tarte profite de l'occasion pour m'accuser de libéralisme. Encore ! Eh bien ! vraiment, il a raison, il faut être affreusement libéral pour l'endurer.

MM. Tassé et Gélinas ont juré, comme je l'ai dit, de me rendre suspect en cherchant dans mes actes, dans mes paroles, dans mes gestes même, des signes de libéralisme. Ils pratiquent tous les jours ce qu'ils trouvent si horrible chez M. Tarte. Il y a quelques jours, M. Tassé voulait absolument savoir si j'avais mis mon bas à l'envers le matin. On lui demanda pourquoi il voulait savoir cela. — Eh bien ! il y aurait peut-être moyen, dit-il, de voir dans la manière dont il met son bas un signe de libéralisme.

M. Gélinas — un jeune homme qui va en faire du fiel s'il vit vieux — demandait, lui, à un ami si on ne m'avait pas vu saluer M. Dougall du *Witness*. — Qu'est-ce que cela te fait, lui demanda notre ami ? — Comment qu'est-ce que cela me fait, reprit M. Gélinas ? Mais ne vois-tu pas quel parti on pourrait tirer d'un fait comme celui-là ?

Il y a deux hommes surtout dans la presse canadienne qui nous en veulent et nous disent des sottises — M. Tarte et M. Gélinas. On verra, parcequ'ils disent l'un de l'autre, ce qu'il faut penser de leurs injures à notre adresse.

M. Gélinas dit de M. Tarte que c'est un marchand de religion qui ruine l'influence du clergé. M. Tarte, qui n'est pas le moins intelligent des deux, lui répond :

« Vous auriez tort de vous occuper trop de ce que dit le *Canada* de ce temps-ci. Cette feuille n'a plus de rédacteur responsable ; c'est un sac à tout mettre. Mais je sais de source certaine que l'auteur des entrefilets contre le *Canadien*, qui ont paru dernièrement dans ce journal, est l'insignifiance faite homme qui a nom Aimé Gélinas et que vous connaissez. C'est tout dire. »

On peut se faire une idée de la comédie qui va être jouée relativement à l'influence indue. On com-

mence à dire qu'on ne peut pas s'adresser au gouvernement d'Ottawa avant que le gouvernement local n'ait fait son devoir. C'est un moyen ingénieux de passer la session fédérale. Quand arrivera la session locale, on démontrera, sans doute, qu'il faut commencer par Ottawa. On renverra ainsi M. Tarte de Caïphe à Pilate et M. Tarte se laissera faire. Pendant ce temps là on insultera, on excommuniera ceux qui ont eu le courage de dire la vérité au clergé sur cette question — et la farce sera jouée.

Réformes judiciaires en faveur des classes ouvrières.

Dans mon dernier article, je parlais de la nécessité de changer nos lois ; et, je crois en y réfléchissant davantage, qu'il devient presque une nécessité absolue d'avoir une modification dans nos lois.

Il est réellement surprenant de voir toutes les semaines quelques arrestations pour parjure ou sur *oypias*.

Aux États-Unis l'on ne voit point de ces choses et je pense que nos législateurs devraient s'alarmer de cet état précaire et prendre les moyens les plus efficaces d'y remédier.

Certes, si quelque chose peut convaincre nos législateurs de la nécessité d'abroger la loi, c'est bien l'état actuel des affaires.

Beaucoup de personnes quittent le pays pour s'exiler sur une terre étrangère et si l'on scrutait la raison qui les a poussées à s'expatrier, l'on s'apercevra que ces gens ayant eu le malheur de contracter des dettes et étant dans l'impossibilité de les payer, sont obligés de s'éloigner du sol natal afin d'éviter que des créanciers avides ne fassent saisir leurs gages et ne leur enlèvent les moyens de soutenir leurs familles.

Que l'on considère ces choses avec droiture et bonne foi et l'on s'apercevra bientôt de la vérité de ce que je dis.

Nos législateurs, qui doivent être guidés par l'intelligence, la sagesse, la bonté et la justice, devraient se faire un devoir de rendre les salaires et les meubles de la demeure privée insaisissables ; car, quel est le résultat de la saisie des meubles de ménage ? Aucun. En disant aucun je me trompe ; car, il arrive le plus souvent que les meubles sont vendus à vil prix et le produit sert à peine à payer les frais. Ainsi le résultat est que l'on prive une famille de ce qui est nécessaire sans pour cela acquitter sa dette ; mais on a réussi à trasser cette pauvre famille et à lui rendre le domicile à charge ; et l'on force ainsi les gens à s'expatrier. Souvent on enlève à un pauvre charretier le seul cheval qui gagnait le pain de sa famille ! oh ! infamie !

Par ces saisies de ménage, on parvient le plus souvent à démoraliser un peuple, car l'on permet que le pauvre soit pillé et le faible opprimé.

On prive une famille de sa seule ressource et il faut cependant que cette famille vive ! Elle devient une charge pour la société.

O vous, législateurs, qui dormez dans de bons lits et avez des meubles somptueux, pensez un peu au pauvre peuple et rendez lui la vie et le domicile agréables ! vous le pouvez et vous le devez ; car vous avez juré de travailler au bien-être du peuple.

Avec une loi dans ce sens, les marchands vendront argent comptant et ils vendront à meilleur marché ; car, ils ne feront plus de pertes, et les gens n'achèteront que suivant leurs moyens.

Je crois que par une loi sage et équitable, nous éviterions beaucoup de parjures, de procès et de haines et la société y gagnerait sous tous les rapports.

De cette manière le nombre des pauvres sera diminué, les crimes seront restreints et la nation sera plus heureuse.

Le cri de la raison se fait entendre ; il faut briser les liens de la routine et ne point trop tenir au passé vieilli qui chancelle, de peur qu'il ne s'éroule sur nous et ne nous ensevelisse sous ses ruines.

Il faut de toute nécessité rendre les procès difficiles ; car le droit qu'ont les gens de plaider pour des choses futiles, cause des ruines, des haines et des parjures etc.

Si vous voulez vous convaincre de la vérité de mes assertions, suivez les cours de justice et vous en sortirez certainement dégoûtés.

Je crois que si le gouvernement adoptait une loi dans ce sens, nous nous verrions débarrassés de toutes les sangsues qui profitent de la gêne pour soutirer de l'argent aux pauvres.

Les journaux qui sont favorables à la réforme que je propose, devraient s'en faire les avocats et demander à la législature de s'en occuper. Les représentants du peuple qui ont à cœur de travailler pour le bien public devraient aussi y voir.

LUDOVIGUS.

Nous nous faisons un devoir de publier la lettre suivante que nous adresse M. Racicot, député de Missisquoi. Nous nous contenterons de faire remarquer que nous ne pouvions penser à lui, lorsque nous avons dit qu'on avait le droit de soupçonner les motifs de ceux qui se séparent de leurs amis politiques et acceptent immédiatement après des faveurs de l'autre parti, puisque M. Racicot n'a rien eu jusqu'à présent. Quant aux conseils que nous lui avons donnés, nous les croyons sages ; nous persistons à dire que M. Racicot ne peut considérer comme une coalition le passage de trois ou quatre députés d'un parti dans l'autre, et il devrait admettre qu'on a le droit d'avoir des doutes sur la pureté des motifs de celui qui sans de graves raisons passe à l'ennemi et en reçoit immédiatement des faveurs.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de recevoir *La Tribune* du 24 courant et d'y lire attentivement votre article intitulé « Coalition, » que j'ai coupé et collé dans mon *Scrap Book* pour le conserver précieusement. Je ne prendrai pas la peine de réfuter l'insinuation, peu bienveillante, qu'en votant pour le renversement de l'administration Joly, j'étais influencé par quelque intérêt personnel ou quelque espoir de faveur ou de récompense ; il me semble que l'intelligent rédacteur de *La Tribune* aurait pu se dispenser de se faire, au bout d'un an, l'écho de cette ridicule accusation, inventé par quelque désappointé immédiatement après la défaite. Je ne parlerai pas non plus de la curieuse comparaison que vous faites entre les devoirs d'un député et ceux d'un soldat « qui quitterait les rangs pour passer à l'ennemi et « tirer sur ses compagnons d'armes ; » comme si les députés du peuple, au lieu de travailler tous ensemble franchement, loyalement et consciencieusement pour le bien général de la province, devaient se diviser en deux camps ennemis, passer leur temps à se quereller et à jouer à la bataille,

en se tirant, je suppose, des balles rouges et bleues, et devaient allégerance à un chef de bande ou de parti et non à leur pays !

Je n'ai que le temps de référer au cinquième paragraphe de cet article, dans lequel vous suggérez à Messieurs Flynn, Pâquet et leurs amis « de forcer M. Chapleau à s'entendre avec les chefs du parti libéral, dussent-ils pour cela s'effacer et sacrifier leur intérêt personnel, » (encore ce « diantre d'intérêt personnel !) et vous ajoutez : « On dit que c'est la position que M. Racicot a l'intention de prendre à la prochaine session, etc. » D'abord, je serais curieux de savoir, M. le Rédacteur, qui vous a dit cela. Vous croyez sincèrement sans doute que cette suggestion de réorganisation du Cabinet, pour former ce que vous appelez une véritable « coalition » n'est pas faite dans l'intérêt personnel de ces chefs du parti libéral auxquels vous faites allusion. Cependant l'idée de forcer M. Chapleau ne me sourit pas, je vous l'avoue ; je n'ai jamais aimé à forcer personne ; et commencer ce violent exercice, en m'attendant à un athlète redoutable comme M. Chapleau, serait une témérité impardonnable de ma part ; j'y perdrais, j'en suis sûr, mon temps et mes peines.

Mais pourquoi ces changements dans le cabinet ? Qu'importe au peuple que ce soient Pierre et Jacques ou bien Paul et Simon qui soient ministres, si ses affaires vont bien ? Or, votre article ne prétend pas qu'elles vont mal. Je ne dis pas que le ministère Chapleau soit la perfection même ; mais on admettra que c'est une amélioration considérable sur le ministère précédent. Avant de demander des effacements ou des changements, dont je ne vois pas la nécessité, je voudrais me persuader que cette tentative de « véritable coalition, » que vous paraissez désirer si ardemment, ne fera pas plus de tard que de bien à la province. Non, mon cher Rédacteur, je ne suis pas convaincu de l'excellence de votre conseil. Ceux qui voulaient franchement l'union, la paix, la conciliation, auraient dû faire comme moi, supporter la motion de M. Lynch lors de la crise, et se joindre à nous ; il en est encore temps ; que tous les hommes de bonne volonté, les hommes modérés, les vrais patriotes, ceux qui ne sont pas à la recherche de portefeuilles, d'emplois publics ou de faveurs ministérielles d'aucune espèce, mais qui veulent sincèrement et uniquement le plus grand bien de la province, s'unissent ensemble cordialement pour donner le franc jeu à l'administration actuelle et la supporter tant qu'elle continuera à bien faire, même si les talents transcendants de quelques hommes d'élite restent encore inappréciés pendant quelque temps. Soyez certain que pour ma part, quand M. Chapleau et ses collègues auront démontré qu'ils sont aussi incapables que leurs prédécesseurs de conduire la barque, je n'hésiterai pas un instant à voter leur déchéance et à tâcher de les remplacer par des meilleurs. Je regrette de ne pouvoir travailler à la réalisation de votre souhait, tel que formulé dans votre article, malgré le vif intérêt que vous voulez bien porter à ma réputation.

Croyez-moi, M. le Rédacteur, Votre serviteur et ami,

ERNEST RACICOT.

Sweetsburg, 28 décembre 1880.

En quinze mois 27 meurtres ont été commis à San Francisco. Aucun des meurtriers n'a été puni par la loi.

Une idée qui vient un peu tard, mais n'en est pas moins bonne. Pourquoi dans des diners patriotiques comme ceux qui ont eu lieu dernièrement à Montréal, ne trouve-t-on pas moyen de faire chanter quelques-unes de nos chansons canadiennes par nos voix les plus populaires ? Quel succès aurait-il eu au diner donné aux délégués français le « Drapeau de Carillon » chanté par M. Lefebvre ou M. Lavoie et « Avant tout je suis Canadien » par M. Maillet ? Comme on aurait bien accueilli la substitution de ces chants patriotiques à deux ou trois discours plus ou moins intéressants !

Les hommes forts.

Milon porta sur ses épaules l'espace d'un mille, sans arrêter, un bœuf de quatre ans, le tua, la course finie, d'un coup de poing et le mangea dans une journée. Sa force musculaire était si grande qu'il s'attachait une corde autour de la tête et la brisait par la seule tension de ses veines. Ses repas ordinaires consistaient de vingt livres de viande, autant de pain et quinze chopines de vin.

Polydame, de Thessalie, était d'une taille et d'une force énormes ; on dit que sans autres armes que ses bras il tua un lion furieux. Un jour il saisit un taureau par les pattes de derrière et l'animal ne put échapper qu'en laissant la corne de ses pieds entre les mains de l'athlète.

L'empereur Maximilien avait au-dessus de huit pieds, et comme Milon de Crotone, pouvait mettre en poudre la pierre la plus dure en la pressant avec ses doigts ; il brisait aussi d'un coup de pied la patte d'un cheval. Le bracelet de sa femme lui servait de bague et il mangeait à un repas ordinaire soixante livres de viande.

Tophan un anglais, né en 1710, prenait une barre de fer et la plaît de manière à s'en faire un collier. Une nuit, trouvant un soldat endormi, il le mit avec sa guérite sur ses épaules et le porta à un demi mille plus loin. Quand le soldat se réveilla, il fut fort surpris de se trouver sur le mur d'une église en voie de construction. A la suite de querelles domestiques il se suicida, étant encore très jeune.

Le fameux Scanderberg, roi d'Albanie, qui naquit en 1414, était très grand. Il a accompli avec son épée des tours de force qui n'ont jamais été égalés. Il coupait en deux avec un cimeter un homme couvert d'une cotte d'armes ou d'une épaisse cuirasse. Un jour on amena devant lui deux individus qui avaient maltraité des Albanais, furieux, il les coupa en deux d'un seul coup de cimeter.

Maurice, comte de Saxe, avait hérité de la force de son père. Il avait surtout dans les doigts une vigueur extraordinaire. Ayant un jour besoin d'un tire-bouchon et n'en trouvant, pas il s'impatienta, prit un gros clou, le tordit et en fit un tire-bouchon avec lequel il déboucha douze bouteilles de vin. Une autre fois, étant chez un forgeron, il s'amusa à casser avec ses mains et à séparer en deux tous les fers à cheval qu'il put trouver.

Si l'histoire ne ment pas Phatylus de Crotone pouvait d'un seul saut franchir une espace de 56 pieds.

Il existe en Hollande des maisons mortuaires où on dépose les cadavres des personnes mortes de maladie contagieuse.

Il y a eu, bien des fois dans ces

établissements, des fausses alertes. Je n'en citerai qu'une qui fit grand bruit... C'était en Hollande. Plusieurs cadavres étaient dans la salle funèbre, ayant en main, selon l'usage, le cordon de la cloche d'alarme que le moindre mouvement pouvait faire retentir.

Tout à coup un tintement, sinistre comme un glas, vibro dans la nuit. Le gardien boudit, court à la salle; tous ses hôtes sont là, inertes...

—J'ai rêvé, se dit l'homme en regagnant sa couche; mais un nouveau coup de cloche, bref, incisif, le force à se lever de nouveau.

Il retourne au caveau. Rien. Mais à peine a-t-il le dos tourné que la sinistre cloche tinte en core...

Le gardien s'enfuit éperdu, en criant au secours. On accourut et voici ce qu'on remarqua. La main qui tenait la corde était appuyée sur l'abdomen, et sous l'influence de la décomposition, cet abdomen, se dégonflant, faisait baisser la main par saccades et sonner la cloche.

Le gardien, dit-on, en devint fou.

* * *

Parmi les chiens les plus célèbres du Mont St-Bernard on cite *Jupiter*, *Drapeau*, et surtout *Barry*. Une femme et son enfant étaient passés un jour près du couvent; quelques heures plus tard, une tempête de neige éclata, et *Jupiter*, qui avait vu passer la femme et son enfant, s'élança de lui-même à leur secours. Il les trouva tombés tous deux dans un précipice où la neige les engloutissait. Incapable de les tirer de là, il se mit à aboyer avec tant de force qu'il fut entendu du couvent. Les moines accoururent, et sauvèrent la mère et l'enfant.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le feu venait de se déclarer dans une maison de New-York et une colonne ardente traversait la toiture. L'escalier était en flammes. La fumée produite par l'incendie fut pour ceux qui habitaient cette maison le premier signal du danger. La panique s'empara de deux. Plusieurs voulurent monter et se sauver par le toit. Mais malheureusement le crochet qui retenait l'écouille était trop serré et ils ne purent l'ouvrir de suite; mais aussitôt qu'on fut parvenu à la faire céder la flamme s'élança à une hauteur de quinze pieds avec un bruit strident. Tout le bois de la bâtisse prit feu. Ce qui empêcha toute fuite dans cette direction. Ailleurs le salut était également impossible; plusieurs sautèrent par les fenêtres. Un jeune garçon du nom de Charles Mekanna parvint à force d'héroïsme à sauver trois personnes. Il était dans une chambre avec sa petite sœur, un bébé de cinq mois et deux de ses frères respectivement âgés de trois et sept ans. Sa mère était sortie; il venait de mettre son habit et son chapeau, et, ses livres sous le bras, il se préparait à se rendre à l'école. Il avait ouvert la porte et était retourné donner un baiser à l'enfant dans le berceau, lorsqu'une langue de feu pénétra dans la pièce. Avec une présence d'esprit admirable il ferma la porte. Prenant alors le plus jeune de ses frères dans ses bras il se dirigea vers la fenêtre. Le salut était impossible. Il cria aux hommes qui étaient dans la cour: « Attrapez le bébé, » et mesurant de l'œil la distance il lança l'enfant dans les bras de ceux qui se préparaient à le recevoir. Sans attendre de connaître le résultat de son acte, il voulut aussi s'emparer de son autre frère pour le sauver de la même façon; mais ce dernier résista avec une force que le brave garçon ne put vaincre. « Attends un moment », dit-

il, en le plaçant au milieu de la chambre, et se débarrassant de son habit et reculant dans le coin de la pièce il prit son élan vers la fenêtre, saisit au passage son frère abasourdi et le lança comme l'autre dans les bras vigoureux qui l'attendaient. Restait encore le bébé au berceau. Il l'enveloppa à la hâte dans quelques vêtements et se couvrant lui-même d'un grand pardessus il prit l'enfant dans ses bras et s'élança dans la direction de la fenêtre. Là le héros regarda avec calme les flammes qui l'entouraient et la fumée qui le cachait presque entièrement aux yeux des spectateurs. On lui cria d'en bas de jeter l'enfant et de sauter ensuite lui-même; il fit de la tête un signe négatif. Son sang froid ne l'abandonna point, et choisissant le moment où les flammes lui laissaient une éclaircie, il commença à opérer la descente la plus dangereuse qui se puisse imaginer. De poste en poste il atteignit le dernier pallier que le feu n'avait pas détruit et enveloppant la pauvre petite dans le grand pardessus il la laissa aussi doucement que possible choir dans les bras de ceux qui avaient déjà reçu ses deux frères. Puis il sauta lui-même et demanda: « mon frère est-il blessé? » Même dans ce moment d'excitation la foule salua le héros de ses applaudissements et l'on porta les enfants à la pauvre mère qui les croyait perdus.

—A Somerset, dans le Kentucky, l'opinion publique est fortement prononcée sur la question des maris infidèles. M. Love appartenait à cette classe de délinquants. Sa femme organisa une bande contre lui. Il s'enfuit en toute hâte, laissant derrière lui son habit, son pantalon, ses bottes, et la foule qui le talonnait. Au bout d'un mille il fut capturé et pendu aux branches d'un arbre, la tête en bas. Il était presque gelé à mort lorsque deux heures après un prédicant, rempli d'humanité, l'arracha à cette position.

—Ella Higgins, fille d'un pauvre mineur de Danmore, en Pensylvanie, voulait être mise aussi bien que ses compagnes pour un bal auquel elle devait aller et fit, dans un magasin, des emplettes considérables au nom d'une de ses voisines qui, disait-elle, devait payer la note. Lorsque le marchand apprit la façon dont il avait été trompé, il prit des mesures pour la faire appréhender. L'officier chargé d'exécuter le mandat trouva la jeune fille pendue à un des soliveaux de la maison qu'elle habitait.

—Anna Beckley, de Logansport, ayant résolu de donner à Bayard Daily, son prétendu, la préférence que réclamait Henry Carsinder, en prévint ce dernier lors de la dernière visite qu'il lui fit. Il partit. Daily le rencontra à la porte. Il entra chez Anna et lui demanda un couteau pour tuer son rival. Elle refusa. Alors il s'empara de force de l'arme qu'elle lui refusait et l'égorgea elle-même, disant qu'elle ne vivrait pas pour celui qu'elle venait précisément d'épouser.

—Un couple, en tournée de noces, arriva dans un hôtel de San Francisco. L'époux dit à l'épouse qu'il n'avait plus d'argent et qu'il ne savait comment s'en procurer et que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de se suicider. Elle goûta la proposition et suggéra l'emploi du laudanum dont elle avait une bouteille. Ils divisèrent le poison en deux et le prirent. L'homme en mourut, mais la dose n'ayant pas été suffisante pour la femme elle est revenue à la vie.

—Un journaliste anglais rapporte l'histoire du mariage de M. de Lessesps avec celle qui est aujourd'hui son épouse. Elle était depuis douze ans en visite au château dont elle est aujourd'hui la châtelaine. Elle avait pour nom de famille, de Braga. C'était la perfection de la créole française et elle était très romanesque. Elle s'était tenue au courant des difficultés matérielles et diplomatiques que M. de Lessesps avait surmontées en Egypte, à Paris et à Londres et du courage qu'il avait su déployer lorsque, consul à Alexandrie, il avait secouru les français atteints de la peste. Ces récits l'impressionnèrent comme le récit des exploits d'Othello

impressionnait Desdemona. Son esprit chevaleresque, ses manières distinguées et courtoises, sa vivacité enchantèrent une jeune fille accoutumée aux allures indolentes des planteurs de l'Isle de France. Elle était à La-Chesnay lorsque toute l'Europe s'occupait du parachèvement de l'entreprise de Suez. Mademoiselle de Braga devint silencieuse et solitaire. Un jour, dans le jardin, elle vit M. de Lessesps qui se promenait sur la terrasse. Elle cueillit une rose et s'approchant de lui le supplia de vouloir bien la porter au dîner. Il lui demanda si elle ne pensait pas plutôt à son fils. Elle répondit que c'était pour lui-même. Il lui expliqua qu'il dépassait la soixantaine et qu'elle n'avait que dix-neuf ans. Elle répondit que cela ne l'occupait guère, qu'elle n'avait jamais songé à son âge et qu'elle ne pensait qu'à sa célébrité et à sa bonté. Enfin elle lui déclara qu'il était pour elle le beau idéal. Le moyen pour un homme habitant la côte ensoleillée des Pyrénées de raisonner les sentiments que cet aveu fit surgir en lui. Mademoiselle de Braga eut le temps de réfléchir, et de Lessesps lui fit entendre que son amitié pour elle ne serait aucunement altérée si elle changeait d'avis même après la publication des bans. Le mariage eut lieu lors des fêtes de Suez.

—Dernièrement un jeune Saxon entra dans un bal, à Schwarzenbourg, ayant à la bouche ce qui paraissait être un cigare. Il s'approcha d'une bougie comme pour l'allumer, et l'en entendit une terrible explosion. Les lumières s'éteignirent, les murs de la maison furent ébranlés, plusieurs personnes furent couvertes de sang et le jeune homme en question réduit en pièces. Il s'était tué au moyen d'une cartouche de dynamite.

—Le mariage, vous savez, est une lotterie. Quelques fois c'en est une très compliquée, comme dans le cas qui vient d'être jugé par la cour supérieure de Chicago. William A. Sloan épousa une femme de l'Ohio et se rendit ensuite dans l'Iowa où, grâce à un avocat du lieu, il obtint un divorce. Le jour du divorce il épousa une autre femme dans l'Iowa, mais les cours de cet état déclarèrent ce mariage nul et illégal. Récemment la cour de Chicago a déclaré qu'en vertu des lois de l'Illinois le divorce tel qu'obtenu était valide. Grâce à ces décisions contradictoires Sloan qui a eu des enfants de ses deux femmes ne peut vivre légalement avec aucune d'elles dans certaines limites prescrites, bien qu'il puisse fort bien le faire dans l'Iowa avec sa femme de l'Ohio et dans l'Illinois avec celle de l'Iowa.

—Jersey a produit un prodige musical dans la personne de Ernst H. Schelling, un enfant de cinq ans qui exécute la musique de Mendelssohn, de Beethoven et d'autres maîtres avec une habileté et une grâce qui étonnent les connaisseurs. Ernst est né à Belvidere, N. J.; sa ressemblance avec Mozart et la facilité avec laquelle il est parvenu à se rendre maître du clavier avec une main qui a de la peine à prendre un octave est étonnante. Loin du piano il est aussi dissipé que les autres enfants.

—Dix-sept femmes de Star City, dans l'Indiana, sont en ce moment poursuivies devant les tribunaux pour être entrées dans l'unique buvette de cette ville, avoir vidé les bouteilles, brisé la verrerie et défilé les comptoirs à coups de hache,

John Empey avait perdu le goût de vivre depuis la mort de sa femme; mais il ne voulait pas tromper ses créanciers en se suicidant avant d'avoir payé ses dettes. Il fit donc un calcul par lequel il établit qu'en travaillant rudement pendant trois semaines, il s'acquitterait de tout ce qu'il devait. Au bout de ce temps, n'ayant plus un sou de dette il mit le portrait de sa femme sur ses lèvres et un pistolet sur son cœur.

Demandez le Fil en bobine de Chadwicks.

G. BOIVIN
FABRICANT DE CHAUSSURES
EN GROS.

Maison établie en 1859.

Le soussigné, tout en remerciant sa clientèle de son bienveillant patronage est heureux de porter à la connaissance du public qu'il a remporté les succès suivants à l'EXPOSITION DU CANADA, à Montréal, en Septembre dernier.

PREMIER PRIX pour chaussures d'hommes, faites à la main.

PREMIER PRIX pour chaussures de Dames, faites à la main.

SECONDE PRIX pour chaussures de Dames, faites à la machine.

SECONDE PRIX pour chaussures d'hommes, faites à la machine.

PREMIER PRIX Extra et Diplôme pour amélioration dans les chaussures.

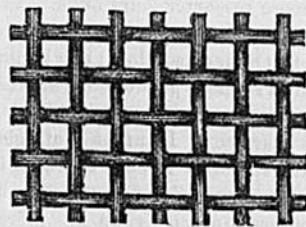
PREMIER PRIX EXTRA pour améliorations dans les mocassins.

Ses commis-voyageurs parcourent maintenant les diverses provinces du Canada avec ses **nouveaux échantillons du printemps**, parmi lesquels se trouvent plusieurs **lignes brevetées ou enregistrées**, telles que: **BOTTINES DE MARCHÉ ANGLAISES, MOCASSINS bouclés, SOULIERS pour Lacrosse, Gymnase, Yatch, Bains, etc.**

Le soussigné ose espérer que MM. les marchands qui n'auraient pas rencontré ses agents, voudront bien faire une visite à son établissement, et que personne ne place ses commandes du printemps avant de voir ses **échantillons améliorés.**

G. BOIVIN,

38, 40 et 42, Place Jacques-Cartier.
montréal, 31 Déc. 1880. am.



VICTORIA WIRE WORKS.

A. DECARIE & Cie.

568 & 570 RUE CRAIG,
MONTREAL.

Manufacturiers de toile en fil de cuivre et de fer pour les moulins à battre, ainsi que pour les moulins à papier, aussi de toile de fil d'acier pour les locomotives qui brûlent du charbon ainsi que tissus croisés en fil de fer pour celles brûlant le bois. Ces articles ont donné complète satisfaction au Grand Tronc et à toutes les autres compagnies de chemins de fer qui les ont employés. Toutes espèces d'ouvrages en fil de fer exécutées avec promptitude.

montréal 11 Déc 1880 fm

UNE INDUSTRIE NATIONALE.
VIGNOBLE BEASCONFIELD

Raisin Canadien cultivé à Beasconfield (Pointe-Claire) près de Montréal. Produit canadien incomparable. Les commencements remarquables d'une industrie qui a fait la fortune de la France. Expériences faites par des centaines de personnes de la culture de la Vigne Beasconfield.

RAISIN BEASCONFIELD

Demandé partout.

Visites au Vignoble Beasconfield sollicitées par les propriétaires, MM. Menzies & Cie., étant toujours heureux de faire voir les résultats extraordinaires qu'ils ont obtenus, et de donner tous les renseignements désirés. Il y a toujours quelqu'un sur les lieux pour recevoir les visiteurs

S'adresser par lettre à
MM. MENZIES & CIE.,
Vignoble Beasconfield
BEASCONFIELD (Pointe-Claire).
Au bureau à Montréal, }
No. 15 rue Ste. Thérèse. }
montréal 23 Oct. 1880. na-1

N'OUBLIEZ PAS LA

GRANDE VENTE

DE

I. A. BEAUVAIS

AVANT SON

DEMEAGEMENT

Voir la liste des prix sur l'autre colonne

AVIS.

Cette semaine nous avons fait notre inventaire et nous avons tous mis de côté les marchandises que nous voulions sacrifier. En venant nous voir à commencer de Lundi Janvier le 17 vous achetez des marchandises presque pour rien telles que:

- Habillements d'enfants et hommes.
- Pardessus pour Hommes et Enfants
- Chemises de toutes sortes.
- Mouchoirs de toutes sortes.
- Gants de toutes sortes.
- Cravattes de toutes sortes
- Corps et Caleçons de toutes sortes.
- Nos Pantalons encore en main si vous avez de quoi choisir.
- Beaucoup de ces marchandises-là sont marquées à moitié prix coûtant.
- Venez nous voir et vous serez contents.

I. A. BEAUVAIS,

No. 190, RUE ST. JOSEPH.

montréal, 23 Oct. 1880. aa-1

PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Montréal. } **Cour Supérieure**
No. 1937.

ESTHER LEBEVRE, épouse de JOSEPH CHARRETTE, marchand de Montréal.

Demanderesse,

vs

Le dit JOSEPH CHARRETTE,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur.

montréal, 9 Dec. 188.

DESJARDINS & LANCTOT,

Avocats de la Deman.

EPICERIES DE FAMILLES

Fondée en 1850.

GRAVEL FRERES

Coin des Rues

CRAIG ET ST. LAURENT

On trouve toujours à cet établissement un assortiment complet

D'EPICERIES FRAICHES

et de première qualité, y compris ce qu'il y a de mieux en fait de

VINS, LIQUEURS, COGNAC., ETC.

Les fromages Gruyère de la maison Gravel sont bien connus. Les vins pour malades ont une grande réputation et sont recherchés dans les hôpitaux. Commandes sollicitées. Effets livrés à domicile. Célèbres Fromages de Lembourg, nouvellement arrivés.

montréal 23 Oct. 1880 cm-1

Geoffron, Rinfret, Laviolette & Dorion

AVOCATS,

No. 24, RUE ST. JACQUES,

au-dessus de la Banque Ville Marie.

montréal, 23 Oct. 1880. na-1

R. MACKENZIE

Importateur et marchand de matériel en fer pour les chemins de fer et les bateaux-à-vapeur

59 RUE ST-SULPICE 59

MONTREAL

Manufacturier d'articles en fer et en acier, et d'un métal appelé

"Star Metal bearings."

— AGENCES : —

Nashua Iron and Steel Company, Forgings for Railroads and Steamboats, &c

Schaeffer & Buddenberg, New York Engineers and manufacturers of Patent Steam Hydraulic Vacuum Gauges, Revolution Counters, Indicators, &c.

John Wilkes & Sons, Bordesley Metal Tube Works, Birmingham. Manufacturers of the Patent Seamless Copper Tubing, Copper and Brass Wire, &c.

Honore Demoor, Belgium, Traversing and Lifting Jacks, all kinds of Hydraulic machinery, Weston's Differential Pulley Blocks, &c.

John Moncrieff, North British Glass Works, Celebrated Gauge Glasses.

Lister's Patent Locomotive Fire Grate. Grover's Patent Holdfast Washers, for securing the Nuts of Fish Bolts, Bolts for Bridge Work machinery, Engines, Rolling Stock, &c.

Montreal 20 novembre 1880.

FEUILLETON DE "LA TRIBUNE"

Mademoiselle de Scudéri.

(Suite.)

Gardé avec précaution, mais sans qu'on l'écoute, il pourra tout vous avouer. Vous n'avez, du reste, rien à craindre de ce misérable ; j'en répond sur ma vie. Il parle de vous avec la plus profonde vénération ; il jure que le destin sinistre qui l'a empêché de vous voir plus tôt l'a seul précipité dans l'abîme. Enfin, il vous sera permis de ne révéler que ce qui vous conviendra de votre entretien avec lui. Peut-on moins exiger ?

Mademoiselle de Scudéri resta quelques instants pensive, silencieuse, les yeux baissés. Il lui semblait qu'elle devait obéir à la justice céleste qui la choisissait pour découvrir un horrible mystère : elle sentait d'ailleurs qu'elle ne pouvait échapper à ces liens étranges dans lesquels, sans l'avoir voulu, elle se trouvait enlacée. Prenant tout à coup sa résolution, elle dit avec dignité : " Dieu me donnera du courage et de la fermeté. Amenez ici Brusson ; je veux le voir."

De même que le jour où Brusson avait apporté la cassette, on frappa à la porte vers minuit. Baptiste, instruit de cette visite, ouvrit la porte.

Un frisson glacial s'empara de mademoiselle de Scudéri lorsqu'un sourd murmure et des pas répétés lui révélèrent que les soldats composant l'escorte de Brusson se répandaient dans les corridors de la maison.

Enfin, Desgrais entra ; derrière lui était Olivier, délivré de ses chaînes, et convenablement vêtu. " Mademoiselle voici Brusson," dit Desgrais en s'inclinant respectueusement ; et il sortit de la chambre.

Mademoiselle de Scudéri, le visage pâle, le regardait sans pouvoir proférer une parole : sur ses traits, ravagés par le chagrin, par le désespoir, on distinguait encore l'expression la plus pure de loyauté. Plus mademoiselle de Scudéri observait la physionomie du jeune homme, plus elle sentait renaître dans sa mémoire l'image d'une personne chérie, dont elle ne pouvait cependant se souvenir que confusément. Toutes ses frayeurs se dissipèrent ; elle oublia que le meurtrier de Cardillac était à genoux devant elle, et lui parla avec l'accent d'aménité et de bienveillance qui lui était familier.

" Eh bien, Brusson, qu'avez-vous à me dire ? "

Celui-ci, toujours à genoux, soupira plus péniblement encore, et répondit avec douleur : " O ma digne, ma vénérable demoiselle ! n'avez-vous donc conservé aucun souvenir de moi ? "

Mademoiselle de Scudéri, le regardant plus attentivement encore, répondit qu'à la vérité elle croyait distinguer sur son visage une ressemblance avec une personne qu'elle avait aimée ; que, grâce à cette ressemblance seule, elle avait pu vaincre l'horreur profonde que lui inspirait un meurtrier, et qu'elle était prête à l'écouter. Profondément blessé par ces paroles, Olivier se leva vivement et fit un pas en arrière,

baissant sur le parquet ses regards sombres. Puis il dit d'une voix sourde : " Avez-vous donc entièrement oublié Anne Guiot ? C'est son fils Olivier, c'est l'enfant que vous avez si souvent bercé sur vos genoux qui est là devant vous."

— Au nom de tous les saints ! s'écria mademoiselle de Scudéri en se couvrant le visage de ses deux mains et retombant sur son fauteuil. Elle n'avait que trop de motifs d'éprouver cette violente émotion. Anne Guiot, la fille d'un bourgeois appauvri, avait été, confiée, dès son enfance, à la commensuration de mademoiselle de Scudéri, qui l'avait élevée avec le soin et la tendresse d'une mère. Lorsqu'elle fut devenue grande, un beau et honnête garçon, nommé Claude Brusson, la demanda en mariage. C'était un habile horloger, qui ne pouvait manquer de gagner aisément sa vie à Paris ; et comme Anne l'aimait, mademoiselle de Scudéri n'hésita pas à consentir au mariage de sa fille adoptive. Les jeunes époux entrèrent en ménage, vécurent d'une vie heureuse et paisible, et la naissance d'un charmant enfant, image vivante de sa mère, vint encore resserrer leurs liens.

Mademoiselle de Scudéri fit du petit Olivier une idole ; elle l'enlevait à sa mère pendant des heures, des jours entiers, pour le combler de caresses. L'enfant s'attachait naturellement à elle, et en vint à rester près d'elle tout aussi volontiers qu'auprès de sa mère.

Trois ans s'étaient écoulés, lorsque la jalousie des confrères de Brusson lui porta tant de préjudice, qu'il vit son travail diminuer de jour en jour, et qu'enfin il eut beaucoup de peine à pourvoir à sa subsistance. Alors le désir de revoir Genève, sa vile natale, s'empara de lui ; et la petite famille partit pour la Suisse, malgré les instances de mademoiselle de Scudéri, qui avait promis de la soutenir. Anne écrivit quelquefois à sa mère adoptive ; puis tout à coup celle-ci, n'entendant plus parler d'elle, pensa que le bonheur dont elle jouissait dans la patrie de Brusson ne lui permettait plus de se souvenir du passé.

Il y avait environ vingt trois ans que Brusson avait quitté Paris avec sa femme et son enfant pour se retirer à Genève. " Oh ! quelle horreur ! s'écria mademoiselle de Scudéri lorsqu'elle fut un peu revenue de son agitation ; tu es Olivier, le fils de ma chère Anne, et à présent... "

Ah ! sans doute, mademoiselle, répondit Olivier avec calme et formé, vous n'auriez jamais pu supposer que cet enfant traité par vous avec tant d'affection, bercé sur vos genoux, et doté par vous des noms les plus tendres, se présenterait un jour à vos yeux sous le poids d'une épouvantable accusation. Je ne suis pas exempt de reproches ; la chambre ardente a le droit de me soumettre à son jugement ; mais, au nom de mon salut éternel, auquel j'espère arriver, fût-ce même en mourant de la main du bourreau, je suis pur du sang que l'on rejette sur moi ; ce n'est point par moi, ce n'est point par ma faute que Cardillac a succombé."

A ces mots, Olivier frissonna et trembla. Mademoiselle de Scudéri lui indiqua en silence un tabouret ; il s'assit lentement. " J'ai eu le temps, dit-il de me "

préparer à cet entrevue avec vous que je regarde comme la dernière faveur du ciel miséricordieux ; j'ai eu le temps de reprendre le calme, la tranquillité nécessaire pour vous raconter l'histoire inouïe de mes malheurs. Par pitié, écoutez-moi patiemment, quelque horreur que vous cause la découverte d'un secret dont vous n'avez certainement pas le moindre soupçon. Ah ! si mon pauvre père n'avait jamais quitté Paris ! Aussi loin que mes souvenirs peuvent atteindre, je me vois arrosé de larmes par mes parents malheureux, attendri par leurs plaintes, que je ne comprenais pas. Plus tard, j'eus le sentiment distinct de leurs besoins pressants, de leur profonde misère. Mon père avait été trompé dans toutes ses espérances. Affaibli, abattu par le chagrin, il mourut au moment où il venoit de me faire entrer comme apprenti chez un orfèvre. Ma mère parlait beaucoup de vous, elle voulait vous adresser ses plaintes ; mais chaque fois qu'elle songeait à la faire, elle était retenu par le découragement qu'enfant la misère. Peut-être aussi la fausse honte qui souvent s'attache aux caractères profondément blessés l'empêcha d'exécuter sa résolution. Peu de mois après la mort de mon père, ma mère le suivit au tombeau.

— Pauvre femme ! pauvre femme ! s'écria mademoiselle de Scudéri, vaincue par la douleur.

— Grâces soient rendues à l'éternelle justice de Dieu ! dit Olivier en lançant vers le ciel un regard farouche, à la Providence qui l'a fait mourir ! elle ne verra pas son fils chéri marqué honteusement par la main d'un infâme bourreau."

On entendit du bruit au dehors, des gens qui allaient et venaient.

" Oh ! reprit-il avec un amer sourire, Desgrais stimule la surveillance de ses archers comme si je pouvais lui échapper. Mais continuons. Je fus durement traité par mon maître ; cependant je faisais des progrès si rapides dans ma profession, que j'en vins bientôt à le surpasser lui-même. Un jour, un étranger entra dans notre atelier pour acheter quelques bijoux. Il aperçoit un collier auquel je travaillais, et me frappant amicalement sur l'épaule tout en regardant le collier : " Eh ! mon jeune ami, dit-il, voilà un excellent travail ! je ne sais, en vérité, qui pourrait l'achever mieux que vous, si ce n'est René Cardillac, le premier orfèvre du monde. Vous devriez aller le trouver, il vous recevra avec joie dans son atelier ; car vous seul pouvez le seconder dans ses œuvres d'art, et lui seul peut encore vous donner encore d'utiles leçons." Ces paroles de l'étranger pénétrèrent dans mon âme ; je ne trouvai plus de repos à Genève, une puissance invincible m'entraînait ailleurs. Enfin je parvins à me dégager du contrat qui me liait à mon maître, et j'arrivai à Paris. René Cardillac me reçut d'un air froid et repoussant ; je ne me laissai pas effrayer, je le priai de me confier quelque travail, si minime qu'il fût, et il me remit une petite bague. Lorsque je la lui rapportai, il me regarda fixement avec ses yeux étincelants, comme s'il voulait lire au fond de mon cœur ; puis il me dit :

(A continuer.)

POUDRE CORYZINE

LAVIOLETTE ET NELSON, MONTREAL.

Pour la guérison rapide du Rhume de cerveau. Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza.

On aspire cette poudre par le nez comme du tabac ; elle agit sans provoquer ni étournelements, ni irritations d'aucune sorte.

DIRECTIONS.

Cinq à six prises aspirées fortement à cinq minutes d'intervalle, et ensuite une prise toutes les heures jusqu'à guérison.

Prix : 25 cts, la boîte.

23 octobre 1880. aa-1

1880.

ETABLISSEMENT DE T. CREVIER.

FONDERIE STE. MARIE.

Manufacture considérable de

POELES, FOURNAISES, POELES DE CUISINE ET DE PASSAGE.

FOURNAISES LES PLUS MODERNES A AIR CHAUD.

COUVERTURES DE MAISON EN TOLE GALVANISEE ET EN FERBLANC.

Ustensiles de Ménage et Ouvrages de toutes sortes en ferblanc.

L'établissement est connu pour la solidité et la bonne qualité de ses produits.

FONDERIE aux Nos. 95, 97 et 99, Rue Craig.

MAGASIN et BUREAUX : 539, Rue Craig. 23 octobre 1880. cm-1

O. DEBLOIS & CIE.,

Fabricants de

DALLES, DALLOTS ET CORNICHES EN TOLE GALVANISEE

Couvertures en Ardoise et autres Metaux, etc.

OUVRAGES EN PLOMB, GAZ ET FOURNAISES.

ORNEMENTS EN TOLE GALVANISEE.

Bureau : 280 Rue St. Laurent

ATELIER :

207, Rue St-Charles Borromée, MONTREAL. Montréal 23 Oct. 1880. fm.

TRENTE ANNEES DE SUCCES.

PRESCRIPTION DU DR. NELSON

Infaillible dans le traitement des

BRONCHITES, RHUMES, ASTHME, ENROUEMENT, ETC.

Prix : 25 cts. la bouteille.

En vente chez LAVIOLETTE ET NELSON, 209, Rue Notre-Dame, et dans toutes les Pharmacies. 23 octobre 1880. aa-1

COYLE & LEBLANC,

AVOCATS,

No. 54, RUE ST. JACQUES.

P. J. COYLE. ALBERT LEBLANC. Montréal, 6 Nov. 1880. cm.

LONGPRE & DAVID

AVOCATS,

Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent, A. B. LONGPRE, L. O. DAVID.

TABACS ! TABACS

GRAND SUCCES !

Partout on demande le tabac fabriqué par M. Porcheron.

Ce tabac est préparé d'après un nouveau système, enveloppé avec soin et ne ressemble nullement aux autres tabacs qu'on offre en vente. Je suis convaincu qu'il fera les délices de tous les fumeurs qui sauront l'apprécier à sa juste valeur :

LE TABAC PRESSE "GLADSTONE" préparé avec le meilleur tabac de la Caroline du Nord, pas trop fort et d'une odeur agréable. Préparé en jolis paquets d'un 1/2 livre.

LE "BRISTOL" préparé avec le meilleur tabac de la Virginie, pas trop fort, excellent arôme, apprécié de tous les fumeurs.

LE "UNITED BRAND," tabac de la première qualité.

LE "ROYAL MIXTURE," composé de tabac pressé et de honey dew. Ce mélange répond au goût de tous les amateurs de tabacs mêlés.

"THE AERIAL," bright navy No. 1, 3 chs., vendu en boîte. Chaque morceau porte un écusson sur lequel sont gravées trois lettres "A. D. P." Cette qualité est spécialement recommandée par sa saveur et son prix modéré. Essayez-le.

A. D. PORCHERON.

22 & 24, St. George, Montréal. Montréal, 23 Oct. 1880. fm

REPUTATION FAITE.

BONNES MARCHANDISES

ET

BON MARCHÉ

A l'Enseigne de la

BOULE BLEUE

—285—

RUE ST. LAURENT

Grand Magasin de

CYRIAC FILIATRAULT.

M. Filiault a fait ses preuves. N'ayant pas de loyer à payer, et important directement ses marchandises d'Europe, des Etats-Unis et du Canada, on sait qu'il vend à aussi bon marché que les marchands en gros.

On trouve tout ce qu'on veut chez M. Filiault, les assortiments les plus complets de marchandises pour hommes et pour dames, comprenant ce qu'il y a de mieux en draps, casimires, serges, tweeds, cachemires, châles, chappes, crêpes, les lainages les plus nouveaux.

Ceux qui vont une fois au magasin de M. Filiault y retournent. Montréal 23 Oct. 1880. cm-1

F. DRAPEAU

PLOMBIER,

ATELIER DE FERBLANTERIE

Lampes, Huiles de Charbon, etc.

118 GRANDE RUE 118

ST. LAURENT MONTREAL.

M. DRAPEAU se charge de tout ouvrage, tel que Couverture en Ardoise, en Ferblanc, en tôle galvanisée, et toutes espèces de Réparations à des Prix TRÈS MODERES.

Spécialité pour le pose et le répare des Fournaises à l'eau chaude, des Fournaises à l'air chaud, et des Fournaises à l'eau chaude et à l'air chaud combinés.

Montréal 23 Octobre 1880. cm-1

Payette & Bourgeault

LIBRAIRES

250,-RUE ST. PAUL,-250

NOUVEAUX OUVRAGES CLASSIQUES

PAR

E. ROBERT, Clerc de St. Viateur.

Approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Grammaire et Exercices.....	\$3.75
" Elémentaire [partie de l'élève] dz	1.50
" " [partie du maître] dz	0.65
Ex. de la Gram. Elém. [partie de l'élève, dz	2.40
Grammaire complète.....	dz 3.00
Exercices de la Grammaire complète [Partie de l'élève].....	dz 3.00
Exercices de la Grammaire complète, [Partie du maître].....	Ex 0.55
Dictées Graduées et Raisonnées, [1ère année].....	Ex 0.38
Méthode de Style et de Composition.	
Livre de l'Elève, (1ère année) dz	\$3.60
" du Maître, " dz	0.75
" de l'Elève, 3me " dz	3.60
" du Maître, " dz	0.72

Montréal 23 octobre 1880.